

Assemblée générale annuelle
Ordre professionnel des criminologues du Québec

Tenue le jeudi 26 octobre 2017
Hôtel Plaza Universel,
5000, Rue Sherbooke est, Montréal

Procès-verbal

Mme Chantal Bouchard fait la prise de notes.

1.0 OUVERTURE

L'assemblée est ouverte à 18h45.

2.0 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

M. Patrick Altimas propose Mme Josée Rioux comme présidente de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ). Mme Linda Grégoire seconde la proposition.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Mme Josée Rioux présidente de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec du 26 octobre 2017.

3.0 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Mme Michèle Goyette propose Mme Chantal Bouchard comme secrétaire de l'Assemblée générale annuelle de l'OPCQ du 26 octobre 2017. Mme Nancy Bilodeau seconde la proposition.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer Mme Chantal Bouchard secrétaire de l'assemblée générale annuelle de l'OPCQ du 26 octobre 2017.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 26 octobre 2017 de l'OPCQ est proposée par M. David Henry et secondée par Mme Diane Boulanger.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'OPCQ du 26 octobre 2017.

5.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2016

L'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'OPCQ du 20 octobre 2016 est proposée par M. Pierre Gendron et secondée par Mme Mélanie Laroche.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'OPCQ du 20 octobre 2016.

6.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE, MME JOSÉE RIOUX

Mme Josée Rioux présente les différentes réalisations de l'OPCQ qui ont eu lieu durant l'année d'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Elle procède également à la présentation des membres du Conseil d'administration.

De plus, la présidente nous informe sur les sujets suivants :

- À ce jour, l'OPCQ compte 1005 membres;
- Un statut étudiant associé sera créé pour permettre aux finissants d'obtenir un statut transitoire à celui de criminologue et ainsi bénéficier de plusieurs avantages facilitant leur future adhésion à l'Ordre;
- Le Conseil d'administration recrutera des membres bénévoles pour le comité de gouvernance ainsi que 3 scrutateurs pour la période électorale qui aura lieu en décembre prochain. Mme Diane Boulanger manifeste son intérêt à participer aux élections.

L'adoption du rapport des activités de la présidente Mme Josée Rioux pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de l'OPCQ est proposée par M. Christian Bellefeuille et secondée par Mme Sophie Bellerose.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités de la présidente, Mme Josée Rioux, pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de l'OPCQ.

7.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE, M. PIERRE COUTURE

M. Pierre Couture présente le rapport d'activités de l'Ordre professionnel criminologues du Québec qui ont eu lieu durant l'année d'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

L'adoption du rapport des activités du directeur général et secrétaire de l'OPCQ, M. Pierre Couture, pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de l'OPCQ est proposée par Mme Patricia Lévesque et secondée par Mme Diane Boulanger.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités du directeur général et secrétaire de l'OPCQ, M. Pierre Couture, pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de l'OPCQ.

8.0 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2015-2016, MME SOPHIE BUREAU; COMPTABLE- BDO

Mme Sophie Bureau, comptable de la Firme BDO, présente les états financiers audités au 31 mars 2017.

9.0 NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2017-2018

Mme Josée Rioux propose la reconduction de la Firme BDO comme auditeurs pour l'exercice 2017-2018.

L'adoption de la reconduction de la Firme BDO est proposée par M. Patrick Altimas et secondée par Mme Stéphanie Corbeil.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de mandater la Firme BDO comme auditeurs pour l'exercice 2017-2018 de l'OPCQ.

10.0 RAPPORT DU SYNDIC DE L'ORDRE, M. TONY BRIEN

M. Tony Brien, syndic de l'OPCQ, présente le rapport annuel 2016-2017 du bureau du syndic.

Il mentionne qu'actuellement, deux (2) personnes font l'objet de poursuite pénale pour pratique illégale.

M. Brien souligne que les membres peuvent consulter la décision rendue par le Conseil de discipline de l'OPCQ sur le site www.canlii.org.

L'adoption du rapport annuel du bureau du syndic, M. Tony Brien, pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de l'OPCQ est proposée par M. Simon Legault et secondée par Mme Jackie Huet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel du bureau du syndic, M. Tony Brien, pour l'exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de l'OPCQ.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Question :	Qu'en est-il des représentations auprès du Service correctionnel du Canada (SCC) pour une future adhésion de leur personnel à l'OPCQ?
Réponse :	La réponse obtenue lors d'une rencontre à laquelle Mme Rioux et M. Couture ont assisté est que le personnel du SCC n'est pas assujéti à la législation du Québec. La direction de l'OPCQ fera une relance auprès du SCC dans la prochaine année.
Question :	De quelle façon déterminerez-vous le nombre d'heures de formation continue?
Réponse :	Il y a eu des consultations auprès d'autres ordres professionnels. Les formations seront mises en place selon des critères qui seront adoptés par le Conseil d'administration.
Question :	Est-ce que l'OPCQ s'est positionné sur une définition de l'expertise criminologique?
Réponse :	L'OPCQ ne s'est pas positionné sur le contenu d'une expertise criminologique.
Question :	Lors d'une demande d'enquête faite par le bureau du syndic, dans quelle mesure l'employeur est impliqué?
Réponse :	L'employeur n'est pas automatiquement informé de la demande d'enquête. Avec les demandes d'accès à l'information et les visites du syndic sur le lieu de travail, l'employeur est informé des démarches. S'il advenait que le criminologue soit déclaré coupable d'une infraction, il serait possible qu'il soit pénalisé par son employeur.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'Assemblée est proposée par Mme Stéphanie Corbeil et secondée par Mme Mélanie Laroché.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de lever l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.



Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec

Josée Rioux
Présidente
Ordre professionnel des criminologues du
Québec

Pierre Couture
Directeur général et secrétaire
Ordre professionnel des criminologues du
Québec